

Étude économique de la zone euro, 2005

Quels sont les principaux enjeux économiques ?

Quelle est la situation macroéconomique ?

À quelles contraintes la politique monétaire est-elle soumise ?

Comment améliorer les comportements budgétaires ?

Quelles sont les perspectives à moyen terme ?

Comment faut-il améliorer le fonctionnement des marchés du travail ?

Quels sont les avantages offerts par l'intégration des marchés de services ?

Comment rendre plus efficace la politique en matière d'innovation ?

Quels avantages la réforme structurelle engendre-t-elle en fin de compte ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

La politique économique de la zone euro a pour objectifs d'assurer une croissance économique soutenue, d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail et de rétablir la viabilité des finances publiques dans le contexte d'une politique monétaire commune qui vise à maintenir la stabilité des prix. Bien que l'inflation se soit maintenue juste au-dessus du taux correspondant à la définition de la stabilité des prix adoptée par la BCE, les anticipations inflationnistes à long terme restent fermement ancrées à la stabilité des prix. Jusqu'ici, cependant, les progrès vers les autres objectifs ont été décevants, du fait en partie de chocs négatifs tels que la flambée des prix du pétrole ou les fluctuations des taux de change. Si les politiques restent inchangées, et compte tenu du vieillissement de la population, la croissance de la production potentielle de la zone euro devrait se ralentir au cours des prochaines décennies, avant de se stabiliser aux alentours de 1 % par an vers 2020, comme l'illustre le scénario ci-après :

Zone euro	Taux de croissance annuel moyen				
	1995-2000	2000-05	2005-10	2010-20	2020-30
A. Emploi potentiel	0.7	0.8	0.3	-0.3	-0.7
B. Productivité potentielle du travail	1.2	1.2	1.6	1.6	1.6
C. PIB potentiel	2	2	1.9	1.3	0.9
D. Population	0.3	0.3	0.2	0.1	0
E. PIB potentiel par habitant	1.8	1.6	1.7	1.2	0.9

Dans ces conditions, l'écart de revenu vis-à-vis des États-Unis se creuserait considérablement. Il importe donc de faire preuve de détermination dans la poursuite des réformes structurelles afin de renforcer les perspectives de croissance et de relancer le processus de convergence économique avec les pays de l'OCDE qui enregistrent les meilleurs résultats. En même temps, la stabilité macroéconomique doit être assurée :

- **La politique monétaire devrait rester accommodante tant que les perspectives d'inflation à moyen terme s'accorderont avec la stabilité des prix.** La reprise a été molle jusqu'ici et l'inflation n'a guère réagi à l'accroissement de la marge de ressources inutilisées. Depuis l'amorce de la reprise, la BCE a maintenu son principal taux directeur à 2%. Il semblerait raisonnable qu'elle le maintienne à un niveau stable aussi longtemps que les perspectives d'évolution des prix s'accorderont avec la stabilité

Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la zone euro pour 2005. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.

des prix à moyen terme, mais la politique monétaire devrait réagir si les perspectives d'inflation se modifiaient. Des réformes structurelles aideraient à réduire la persistance de l'inflation et renforceraient l'efficacité d'une politique monétaire axée sur la stabilité.

- **La politique budgétaire doit s'inscrire dans la perspective d'objectifs de viabilité à long terme.** Il importe de tenir compte dès maintenant des pressions considérables que vont exercer à moyen terme les dépenses liées au vieillissement. Il est indispensable de faire en sorte que les budgets soient proches de l'équilibre ou excédentaires sur l'ensemble du cycle économique. La décision prise en mars 2005 d'axer désormais les procédures de surveillance budgétaire de l'UE sur les soldes budgétaires à moyen terme et sur les critères d'endettement pourrait être un atout, à condition de s'accompagner d'une véritable appropriation des règles par les États membres et d'un contrôle plus rigoureux des dépenses publiques.
- **Il faut revoir en profondeur les institutions du marché du travail de manière à éliminer les obstacles et les contre-indications au travail.** Afin d'assurer le bon fonctionnement du marché du travail dans l'ensemble de la zone euro, il convient de mettre en œuvre des réformes destinées à adapter les systèmes de formation des salaires, à assouplir la législation relative à la protection de l'emploi, à réduire les incitations à la cessation anticipée d'activité et à la mise en invalidité, à atténuer la pression fiscale sur le travail et à éliminer les obstacles à la mobilité.
- **Il importe d'éliminer les réglementations qui font obstacle à la concurrence à l'intérieur des pays et aux échanges commerciaux entre les pays et d'encourager l'innovation.** Il est particulièrement important de préserver la teneur des principales dispositions du projet de directive sur les services. Il faut avancer encore dans la voie de la réduction de la segmentation des marchés financiers et des marchés des transports. Des améliorations doivent être apportées aux dispositions concernant l'innovation. Il convient notamment de mettre en œuvre le brevet communautaire et, au niveau national, de déréglementer les marchés de produits, ainsi que de fonder le financement de la recherche et la rémunération des chercheurs sur les résultats obtenus. ■

Quels sont les principaux enjeux économiques ?

La croissance économique dans la zone euro est moins soutenue que dans les pays de l'OCDE les plus performants depuis le milieu des années 90. En outre, la zone euro ne s'est remise que lentement de la récession de 2001-03, alors que l'inflation n'a pratiquement pas baissé. Cela dénote apparemment un manque de résilience en cas de choc, mais aussi un problème à plus long terme puisque la croissance potentielle semble avoir faibli également. La création des conditions permettant une croissance plus soutenue dans la zone euro, tout en maintenant l'inflation à un faible niveau, contribuera aussi à renforcer la croissance potentielle, et appelle les principales mesures suivantes :

- **Mobiliser les ressources humaines inutilisées.** En dépit de quelques améliorations, l'économie de la zone euro continue de se caractériser par un chômage structurel élevé et de faibles taux

d'activité parmi les travailleurs âgés. *Des réformes des marchés du travail, destinées notamment à réduire le coût des travailleurs les moins qualifiés, ont permis d'améliorer la situation dans une certaine mesure, mais des questions politiquement plus sensibles, comme un assouplissement de la législation relative à la protection de l'emploi (LPE) applicable aux titulaires de contrats permanents, doivent aussi être abordées.*

- **Renforcer les gains de productivité.** La zone euro accuse un retard en matière d'innovation, tandis que les possibilités de gains d'efficacité grâce à l'intégration des marchés de services sont en partie inexploitées. *Il est indispensable de préserver l'esprit du projet de directive sur les services afin de favoriser une plus grande convergence des niveaux de prix des services et d'exploiter les avantages offerts par le développement de ces échanges. De meilleures conditions-cadres et une recherche-développement (R-D) mieux ciblée pourraient permettre de tirer des avantages considérables de l'innovation.*
- **Assurer la viabilité à long terme des finances publiques.** Dans un contexte de vieillissement démographique, l'un des principaux enjeux est d'assurer la pérennité à long terme des finances publiques, qui est loin d'être acquise dans un certain nombre de pays. Il sera plus facile d'y parvenir si la croissance est stimulée par des réformes structurelles. L'assainissement budgétaire comme les réformes structurelles devraient doper la confiance. *Les États membres doivent veiller à la viabilité de leurs finances publiques, ou la rétablir. À cette fin, ils doivent utiliser des procédures budgétaires plus réalistes et transparentes, faire preuve d'une plus grande rigueur et améliorer la qualité des dépenses publiques de manière à fortifier la croissance.* ■

Quelle est la situation macroéconomique ?

L'activité s'est redressée depuis le milieu de 2003, mais la croissance est restée inférieure à son potentiel, estimé à environ 2 % par an. L'euro s'étant fortement apprécié depuis 2002, le solde commercial n'a apporté qu'une contribution limitée à l'activité économique. La confiance des ménages s'est raffermie de façon hésitante depuis le début de 2003, entraînant un renforcement progressif de la demande de consommation. La formation de capital a finalement amorcé une reprise, après avoir reculé de façon pratiquement ininterrompue depuis le début de la récession, en 2001. L'emploi a fait preuve d'une relativement bonne résistance pendant toute cette période, grâce à la modération des salaires et à des mesures destinées à favoriser l'emploi des travailleurs peu qualifiés et l'emploi temporaire dans plusieurs pays. De ce fait, le taux de chômage est resté pratiquement stationnaire, à un peu moins de 9 %, pendant près de deux ans. L'inflation, bien que modérée, à près de 2 %, n'a guère réagi à l'augmentation de la marge de capacité inutilisée et à l'appréciation de la monnaie, la hausse de l'énergie et des prix administrés et l'alourdissement de la fiscalité indirecte compensant un certain affaiblissement des pressions de prix sur d'autres postes, du fait en partie de l'absence d'effet salariaux secondaires jusqu'ici.

On s'attend à une reprise progressive, mais la combinaison de nouveaux chocs négatifs pourrait créer des difficultés. La croissance semble devoir redescendre à 1¼ pour cent en 2005, marquant un léger recul par rapport à 2004, avant de se raffermir

pour atteindre 2 % en 2006. La demande intérieure devrait être le principal moteur de la croissance, l'investissement et la consommation privée s'accéléralent encore, alors que le solde commercial n'apportera qu'une contribution légèrement positive. Le taux de chômage devrait accuser une légère baisse, à 8¼ pour cent en 2006. Cependant, il n'est absolument pas exclu que la croissance évolue de façon moins favorable : sur le plan externe, des prix du pétrole encore plus élevés et la résorption des déséquilibres de balance courante à l'échelle mondiale, qui pourraient exercer de nouvelles pressions à la hausse sur le taux de change de l'euro, seraient susceptibles d'affaiblir la reprise; une augmentation plus prononcée que prévu des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis pourrait se répercuter dans la zone euro; et, sur le plan intérieur, la confiance des ménages et les anticipations des chefs d'entreprise demeurent fragiles. D'un autre côté, le redressement des bénéfices et des bilans des entreprises pourrait stimuler plus fortement l'investissement productif, en particulier si les prix du pétrole se modèrent, tandis que la consommation pourrait reprendre une fois la confiance plus fermement rétablie et se solder par un taux d'épargne plus bas. ■

À quelles contraintes la politique monétaire est-elle soumise ?

L'écart de production ne se réduisant que progressivement et l'effet de la flambée pétrolière se dissipant, l'inflation devrait, selon les prévisions de l'OCDE, descendre au-dessous de 2% en 2005 et à 1¼ pour cent en 2006. Mais ces perspectives d'inflation sont entourées de fortes incertitudes. D'un côté, l'activité est peu soutenue et le taux de change est fort. De l'autre, l'inflation n'a guère réagi à l'augmentation de la marge de capacité inutilisée, tandis que la masse monétaire et le crédit connaissent une expansion vigoureuse grâce au bas niveau des taux d'intérêt. Jusqu'ici, la Banque centrale européenne (BCE) a adopté une attitude prudente. Elle a maintenu son principal taux directeur à 2 % depuis le début de la reprise, en juin 2003. Au cours de la même période, les taux d'intérêt à long terme ont nettement baissé. Il serait donc raisonnable que la BCE maintienne son taux à un niveau stable tant que les perspectives s'accordent avec la stabilité des prix à moyen terme. La politique monétaire devrait réagir si les perspectives d'évolution des prix à moyen terme se modifiaient. Une appréciation substantielle du taux de change ou un net affaiblissement de l'activité qui modifierait les perspectives à moyen terme de stabilité des prix pourrait conduire à réévaluer l'orientation de la politique monétaire. En même temps, la BCE doit rester vigilante à l'égard des risques haussiers pour la stabilité des prix, notamment ceux découlant de liquidités excédentaires ou d'effets secondaires de la hausse des prix du pétrole.

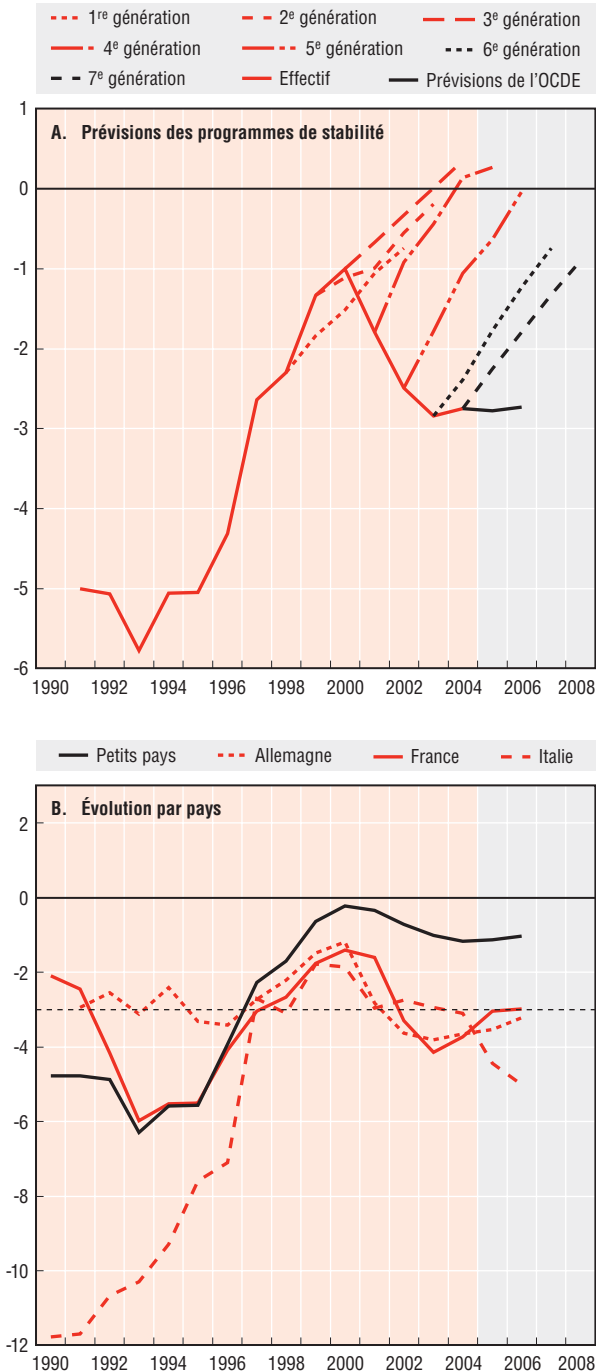
Dans une perspective à moyen terme, les résultats enregistrés dans la zone euro sur le plan de l'inflation se sont nettement améliorés. Étant donné que la crédibilité de la politique monétaire a été rapidement établie, les anticipations d'inflation se sont fermement ancrées sur l'objectif de la BCE consistant à maintenir l'inflation à un peu moins de 2 % à moyen terme. Cependant, lors de la dernière phase de ralentissement de l'activité, l'inflation n'a pas vraiment baissé, ce qui a limité la marge de manœuvre disponible sur le plan de la politique

monétaire pour soutenir l'activité à court terme. De plus, le mécanisme de transmission des impulsions monétaires a été moins efficace dans les pays où les marchés hypothécaires secondaires ne jouent qu'un rôle mineur. Les services, qui ont un poids important dans la consommation, font preuve d'une inertie particulièrement grande en termes d'inflation. Cette inertie est liée au manque d'intégration et de concurrence sur le marché intérieur des services. Il semblerait aussi que l'inertie des salaires soit plus grande dans la zone euro que dans les autres économies, en raison peut-être de l'existence de salaires minimums élevés, de l'extension administrative des accords salariaux, des clauses de rattrapage inscrites dans les conventions collectives et de l'indexation *de facto* des salaires. Ces sources de rigidité doivent être éliminées, non seulement afin de renforcer la croissance potentielle, mais aussi pour disposer d'une plus grande marge de manœuvre afin de mener une politique monétaire efficace et accroître ainsi la résilience de la zone face à des chocs négatifs. Toutefois, la poursuite de la libéralisation et le développement des innovations sur les marchés hypothécaires doivent s'accompagner de mesures prudentes de réglementation et de surveillance du marché pour veiller à la stabilité financière. ■

Comment améliorer les comportements budgétaires ?

Avec l'intensification des pressions budgétaires liées au vieillissement, une répétition des erreurs du passé – relâchement ou renversement des efforts d'assainissement en période de haute conjoncture – serait très coûteuse. Les progrès accomplis depuis le début des années 90 sur le plan de l'assainissement des finances publiques sont considérables. Cependant, la plupart d'entre eux ont été réalisés au cours de la période qui a précédé l'Union monétaire, lorsque les pays ont dû se conformer aux critères de convergence inscrits dans le Traité de Maastricht. Depuis l'adoption de l'euro, le spectre des déficits est réapparu, mais pas dans tous les pays. Dans la pratique, la « valeur de référence » de 3 % n'a pas été respectée dans plusieurs pays de la zone euro. La procédure pour déficit excessif a été invoquée (ou a failli l'être) à l'encontre de la moitié des pays de la zone euro, mais son application a abouti à une impasse en novembre 2003. Depuis, les règles ont été modifiées de façon à accorder dans certaines conditions un délai plus long pour corriger un déficit excessif. En outre, à l'avenir, les règles modifiées s'appliqueront à des objectifs budgétaires à moyen terme par pays, eu égard aux considérations de viabilité. Pour assurer la viabilité des finances publiques, il sera indispensable d'atteindre et de maintenir l'objectif à moyen terme d'un solde budgétaire « proche de l'équilibre ou excédentaire » sur l'ensemble du cycle, comme le stipule le Pacte de stabilité et de croissance.

Les règles budgétaires inscrites dans le Traité de Maastricht et le Pacte de stabilité et de croissance ont été saluées pour leur simplicité, la souplesse de leur mise en œuvre, leur orientation à moyen terme, leur recours aux stabilisateurs automatiques et leurs mécanismes d'application explicites. Cependant, on leur reproche depuis longtemps de ne pas s'accompagner d'incitations appropriées : alors que le déficit en proportion du produit intérieur brut (PIB) est « strictement » plafonné à 3 %, aucun instrument juridique ne permet de faire appliquer la règle d'un

Assainissement budgétaire : objectifs mobiles¹Solde des administrations publiques de la zone euro en pourcentage du PIB²

1. La 1^{re} génération des programmes de stabilité a été publiée en 1998/99, la 2^e en 1999/2000, la 3^e en 2000/01, la 4^e en 2001/02, la 5^e en 2002/03, la 6^e en 2003/04 et la 7^e en 2004/05.

2. Hors recettes des licences UMTS.

Source : Commission européenne/Eurostat et OCDE, base de données des Perspectives économiques n° 77.

solde budgétaire « proche de l'équilibre ou excédentaire » inscrite dans le Pacte de stabilité et de croissance – qui est néanmoins indispensable pour disposer de la marge de manœuvre nécessaire durant les périodes de ralentissement de l'activité. Les règles souffrent aussi de carences déclaratives : dans certains cas, les programmes de stabilité qui font le point de la situation et des perspectives budgétaires des pays ont été faussés par des prévisions qui se sont révélées trop optimistes, par des évaluations excessivement favorables des situations budgétaires structurelles et par l'utilisation de mesures ponctuelles et d'artifices comptables. Enfin, la mise en œuvre des règles n'a pas été suffisamment efficace pour corriger rapidement les déficits excessifs dans tous les cas.

Le Pacte de stabilité et de croissance a été réformé. À la suite d'une décision prise par le Conseil européen en mars 2005, l'interprétation de la notion de « circonstances exceptionnelles » – qui offre une possibilité de dérogation en cas de non-respect des règles –, de même que les ajustements à opérer pour redresser la situation, vont devenir plus souples. Certains aspects de la réforme qui ont moins retenu l'attention concernant les dispositions visant à renforcer la surveillance des règles budgétaires par les autorités de l'UE, y compris durant les périodes de forte croissance, et à réinterpréter la règle du solde budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire de manière à l'adapter à chaque pays, en donnant davantage de poids au critère de l'endettement (par opposition à celui du déficit), à la viabilité à long terme et aux efforts de réforme structurelle déployés par les pays. L'interprétation et l'application du Pacte de stabilité et de croissance s'inscrivent donc de plus en plus dans une perspective de long terme, ce qui est louable. En outre, il faudra tenir dûment compte de facteurs pertinents, comme les dépenses de R-D, les investissements publics ou les dépenses liées à l'unification de l'Europe, pour déterminer si un déficit est excessif. De surcroît, ces autres facteurs pertinents seront importants pour déterminer le sentier d'ajustement d'un déficit supérieur à 3% vers un déficit inférieur à 3%. La prise en compte de « facteurs pertinents » pour évaluer s'il existe un déficit excessif est toutefois soumise au principe prépondérant selon lequel le dépassement du déficit par rapport à la valeur de référence est temporaire et le déficit demeure proche de la valeur de référence. Une application stricte du Pacte modifié sera cruciale pour favoriser la viabilité budgétaire.

Inévitablement, l'importance des mécanismes qui permettront d'assurer la discipline budgétaire au niveau national est devenue plus grande. Il faut des mécanismes d'application plus rigoureux dans chaque pays pour traiter les risques de déficit à la source. Les modalités de décision régissant le processus budgétaire influent sur le degré auquel les externalités de la politique budgétaire sont internalisées de manière à tenir pleinement compte des coûts et avantages des politiques publiques. La propension au déficit est principalement imputable à un manque de coordination. *Il faut que les ministres des Finances s'engagent résolument à fixer des objectifs en matière de déficit, d'endettement et de dépenses de manière à internaliser les externalités résultant des dépenses publiques, qui profitent souvent à des groupes spécifiques de la collectivité tout en étant financées sur des impôts à la charge de tous les contribuables. En l'absence d'un tel engagement, les externalités ne sont pas prises en compte et on observe une tendance au déficit. Les*

objectifs doivent s'appuyer sur des prévisions réalistes à court, moyen et long terme concernant la croissance économique, les recettes publiques et les programmes de prestations sociales. Les programmes de stabilité doivent quant à eux s'appuyer sur une budgétisation pluriannuelle de ce type, voire en devenir l'élément central. ■

Quelles sont les perspectives à moyen terme ?

L'adoption de l'euro par douze États membres de l'Union européenne a représenté une avancée considérable dans la voie de l'intégration économique, mettant ainsi à profit la stratégie du marché unique. De ce fait, l'économie de la zone euro se trouve incontestablement dans une meilleure situation qu'elle ne l'aurait été en l'absence de progrès continus vers l'union monétaire – en particulier parce que celle-ci a contribué à maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau et à renforcer la stabilité financière. Cependant, l'intégration économique sur laquelle devait déboucher l'union monétaire ne s'est pas encore traduite par un renforcement notable de la croissance tendancielle, et la reprise qui a suivi la récession mondiale a été peu soutenue. *Certaines des causes de cette situation doivent être traitées principalement au moyen de mesures structurelles – par opposition à des mesures de stabilisation macroéconomiques.*

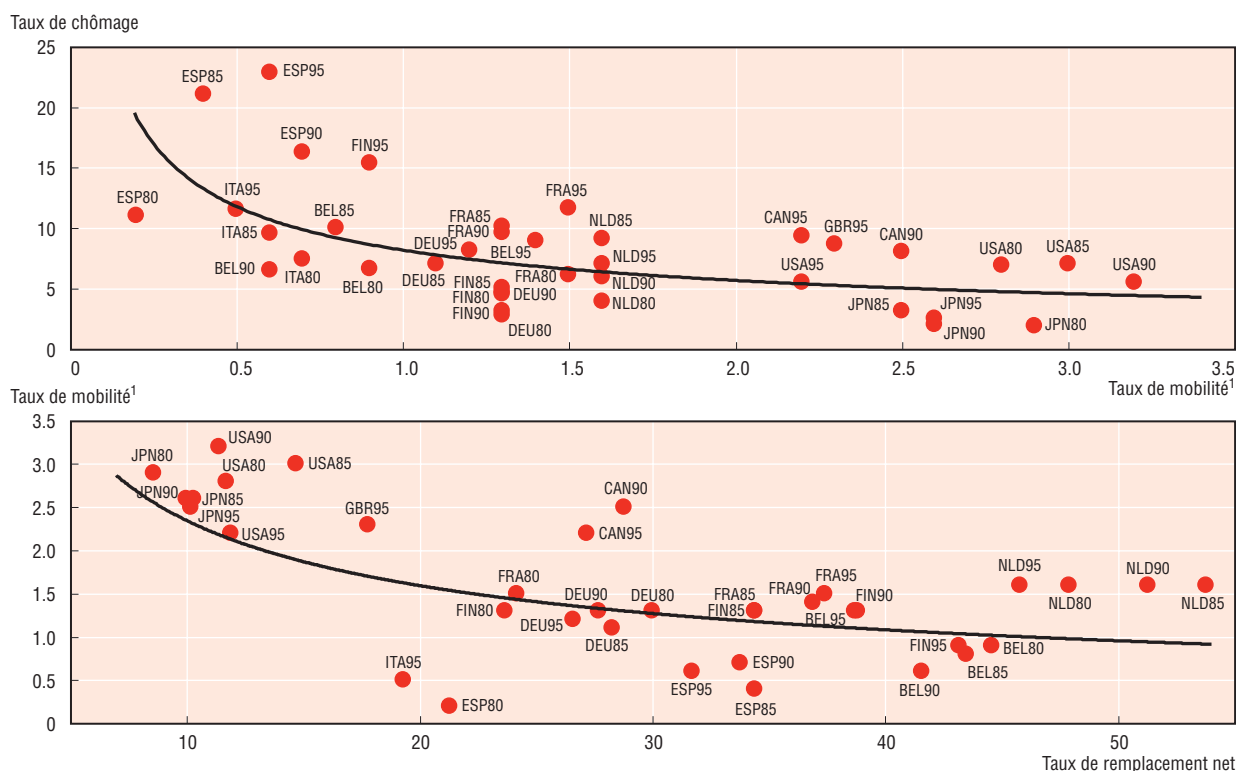
À supposer que les taux d'activité des cohortes concernées, le chômage structurel et la croissance de la productivité du travail

restent inchangés, le PIB potentiel de la zone euro passerait d'environ 2 % sur la période 2005-10 à 1¼ pour cent sur la période 2010-20 et à 1 % au cours de la décennie suivante. Ces chiffres sont à comparer à des taux de croissance de 3¼, 2½ et 2½ pour cent pour les États-Unis. L'écart de revenu par habitant entre la zone euro et les États-Unis se creuserait, passant d'environ 30 % à l'heure actuelle à 37½ pour cent en 2020. Ce scénario semble peu encourageant en regard de l'objectif optimiste d'une croissance de 3 % en 2010 et au-delà pour l'Union européenne; pour atteindre cet objectif, il faudrait que la croissance soit au moins deux fois plus forte que ne le prévoit le scénario de référence. Il faudrait donc que les gains de productivité et les taux d'activité augmentent très sensiblement. ■

Comment faut-il améliorer le fonctionnement des marchés du travail ?

Au début des années 70, le chômage dans la zone euro représentait en moyenne 2 % de la population active, soit moins de la moitié du taux observé aux États-Unis à l'époque. Les chocs pétroliers des années 70, la récession mondiale du début des années 80 et la dégradation des conditions du côté de l'offre ont profondément modifié cette configuration, le taux de chômage atteignant progressivement quelque 9 % dans la zone euro. Or, celle-ci se ressent encore des conséquences de cette crise. Certains signes donnent à penser que la situation se modifie lentement, comme en témoignent un léger recul du

Mobilité géographique, taux de chômage et assurance chômage



3. Rapport entre le nombre total de personnes ayant changé de région de résidence et la population totale au cours d'une année.

Source : OCDE (2004), *Études économiques de l'OCDE : Zone euro*.

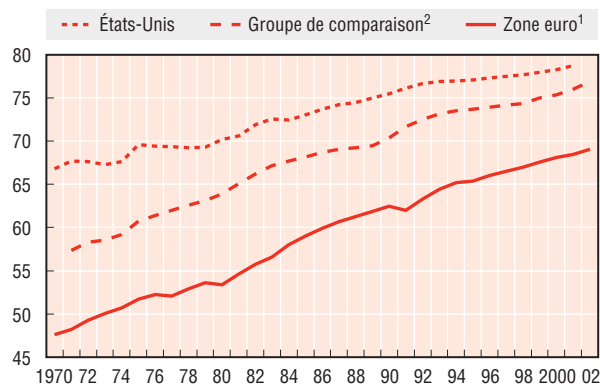
chômage structurel et, surtout, une augmentation des taux d'emploi, notamment dans certains petits pays. Les charges pesant sur les bas salaires ont été réduites, la protection de l'emploi a été assouplie dans le cas du travail temporaire et les politiques actives du marché du travail ont été renforcées. Cependant, on est encore loin des objectifs de la Stratégie de Lisbonne. *Étant donné que l'Union européenne n'a qu'un mandat restreint dans ce domaine, il appartient aux États membres de remédier aux autres aspects des institutions du marché du travail qui sont à l'origine de la persistance d'un chômage élevé et de faibles taux d'emploi. En particulier, ils doivent réduire la durée de versement des prestations de chômage, assouplir la législation rigoureuse sur la protection de l'emploi dans le cas des emplois permanents, éviter d'intervenir dans la fixation des salaires par le biais de l'extension administrative, abaisser encore le coût du travail peu qualifié, réduire les incitations au départ en retraite anticipée ou au passage dans un régime d'invalidité et atténuer la pression fiscale importante qui pèse sur le travail. En outre, il importe d'éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre de manière à promouvoir un déploiement efficace des ressources de main-d'œuvre et à renforcer la résilience de l'économie en cas de choc. Il faudrait permettre le transfert des droits à prestations sociales d'un pays à un autre et mettre en place la carte européenne d'assurance-maladie afin de faciliter la fourniture de soins de santé aux travailleurs temporairement détachés dans un autre État membre.* ■

Quels sont les avantages offerts par l'intégration des marchés de services ?

Les services ont une influence de plus en plus grande sur la croissance et l'emploi dans toutes les économies de l'OCDE. Les exemples des États-Unis et du Royaume-Uni, où les services représentent une part encore plus importante de l'emploi que dans la zone euro, incitent à penser que les services ont un potentiel de création d'emplois considérable. Les marchés de services dans la zone euro sont encore très segmentés, pays par pays, et cela se reflète dans les statistiques commerciales : l'intégration du marché intérieur des services est encore très à la traîne de celle des marchés de biens. Les avantages potentiels de l'intégration des marchés de services entrent dans deux grandes catégories : i) les effets sur le bien-être de la convergence des prix vers ceux des acteurs les plus efficaces; ii) une croissance tendancielle plus rapide, grâce à la réalisation d'économies d'échelle, à une meilleure exploitation des avantages comparatifs et à une affectation des ressources plus efficace. *Il importe d'éliminer les obstacles réglementaires à un marché interne intégré et concurrentiel des services, notamment les réglementations anticoncurrentielles à caractère national qui constituent des barrières à l'entrée et les règles qui restreignent la prestation de services au-delà des frontières nationales.*

La Commission européenne a identifié un grand nombre d'obstacles dans tous les domaines des services aux entreprises, et il est indispensable de les éliminer pour achever la constitution du marché interne. Ces obstacles tiennent notamment à la fourniture de certains services par des monopoles nationaux, au régime fiscal favorable réservé aux services achetés auprès

L'emploi dans les services En pourcentage de l'emploi total



4. À l'exclusion de l'Irlande.

5. Comprend l'Australie, le Canada, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Royaume-Uni.

Source : OCDE, base de données STAN.

de prestataires locaux, aux obligations de résidence imposées aux actionnaires et au personnel des entreprises et aux professions réglementées, au manque de reconnaissance des diplômes étrangers, aux différences de régimes fiscaux et de règles comptables applicables aux entreprises, à la complexité des règles de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux prestataires de services étrangers, au remboursement limité des soins médicaux assurés à l'étranger et aux normes techniques propres à certains pays. En janvier 2004, la Commission a présenté un projet de directive sur les services afin de lever les principaux obstacles. Il vise à assurer la liberté d'établissement d'une entreprise dans un autre État membre et la liberté des échanges entre États membres. Afin de réduire les obstacles à la libre circulation des services, le projet de directive établit un principe de pays d'origine, en vertu duquel les prestataires de services sont principalement assujettis au régime juridique de leur pays d'établissement. Cependant, le principe du pays hôte continuerait de s'appliquer aux conditions d'emploi en vertu de la directive sur le détachement de travailleurs, limitant ainsi le risque de « dumping social ». La proposition vise également à établir le droit des consommateurs à acheter des services auprès de prestataires étrangers. En dépit des avantages qu'elle présenterait pour l'ensemble de l'Union européenne, la directive sur les services s'est heurtée à une vive opposition dans certains milieux, incitant le Conseil européen de mars 2005 à examiner de près les conséquences sociales de la réforme. La Commission européenne a indiqué qu'elle réexaminerait les dispositions les plus controversées de la directive. *En révisant la directive, la Commission devra veiller à préserver l'objectif de liberté de circulation des services au sein du marché interne. Dans le contexte de l'appel du Conseil européen du printemps 2005 à rendre le marché interne des services pleinement opérationnel tout en préservant le modèle social européen, il faudrait trouver un moyen de faciliter l'acceptation de la directive sur les services au plan politique, tout en s'opposant à ce que ses principaux objectifs soient vidés de leur substance.*

La directive sur les services ne couvre pas certaines activités comme les services financiers, les transports et les télécommunications, pour lesquelles d'autres initiatives communautaires sont déjà en cours, avec des progrès inégaux. La mise en œuvre des directives concernant la libéralisation des réseaux de télécommunications est plus ou moins avancée selon les pays. Les autorités européennes ont invité les pays qui ont pris du retard dans son application à prendre des mesures appropriées. La mise en œuvre du Plan d'action pour les services financiers, principal instrument dont s'est dotée la Communauté pour promouvoir l'intégration des marchés financiers, devrait être achevée à la fin de 2005. *Cependant, il est important qu'un accord politique intervienne au niveau de l'UE sur trois projets de directives concernant les fusions transfrontalières, certains aspects du droit des sociétés (y compris le transfert de siège dans un autre État membre de l'UE) et l'adéquation des fonds propres. En outre, l'intégration transfrontalière des marchés financiers de détail avance très lentement. Des progrès doivent être accomplis pour renforcer la concurrence et améliorer la prestation de services, notamment sur les marchés hypothécaires secondaires.* Le secteur du transport aérien reste fragmenté en dépit de la mise en place du « ciel unique européen » en 2004. De même, les efforts déployés par l'UE pour libéraliser le secteur ferroviaire sont insuffisants. Le premier programme ferroviaire, adopté en mars 2001, a établi le principe de la dissociation verticale entre prestataire de services de transport, opérateur des infrastructures et régulateur, mais il n'est pas encore pleinement mis en œuvre. Un deuxième programme prévoit que les services de transports de marchandises seront totalement ouverts à la concurrence à compter du 1^{er} janvier 2007. Une troisième série de mesures, visant à l'ouverture des services de transports internationaux de passagers à compter de 2010, est encore en cours d'examen au Conseil. Une directive sur la libéralisation des *services portuaires*, bien que prévoyant un délai de 25 ans avant que les opérateurs en place soient pleinement exposés à la concurrence, s'est heurtée à une vive opposition et a été rejetée par le Parlement européen en novembre 2003, mais un nouveau programme de réforme a été présenté à la fin de 2004. *Les autorités de l'UE devraient s'efforcer de progresser plus rapidement dans la voie de marchés concurrentiels pour les services financiers et les services de transport, car cela est indispensable à la réalisation d'un véritable marché interne.* ■

Comment rendre plus efficace la politique en matière d'innovation ?

Pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'innovation au niveau de l'UE, il est indispensable d'éliminer les obstacles transfrontaliers à sa diffusion. La faiblesse relative de l'activité d'innovation – y compris, mais pas uniquement, dans le domaine des technologies de l'information et des communications – est l'un des facteurs à l'origine du ralentissement de la productivité dans la zone euro. Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, l'Union européenne avait désigné la R-D comme un levier important de la politique en matière d'innovation, tout en laissant aux États membres l'initiative dans ce domaine. *Cependant, pour obtenir de meilleurs résultats en matière*

d'innovation dans la zone euro, il est indispensable d'éliminer les sources de segmentation du marché qui font actuellement obstacle à la diffusion des nouvelles technologies. Au niveau de l'UE, un brevet communautaire – dont la mise en place a été retardée par des désaccords sur plusieurs questions – devrait être institué et l'attribution des subventions nationales à la recherche devrait être ouverte aux parties intéressées de toute la Communauté, ce qui créera des incitations à mettre en commun les budgets de recherche et consolidera ainsi l'Espace de recherche européen. De plus, une réduction de la segmentation des marchés dans le secteur des services contribuerait à accroître les débouchés potentiels des petites entreprises novatrices. Au niveau national, il faudra s'attaquer à des domaines politiquement sensibles, et notamment mettre en place des systèmes de rémunération et de financement de la recherche fondés sur le mérite, donner plus d'autonomie aux universités et amorcer un changement de culture en faveur de la commercialisation de la recherche. Il importe également d'instaurer sur les marchés financiers des conditions plus favorables au développement technologique, de manière à permettre aux entreprises qui prennent pied dans les secteurs de haute technologie de se développer plus rapidement. ■

Quels avantages la réforme structurelle engendre-t-elle en fin de compte ?

Des simulations donnent à penser que des réformes des politiques structurelles touchant les marchés du travail, les marchés de produits et l'innovation auraient une forte incidence sur la performance économique globale. Des progrès même partiels amélioreraient sensiblement les perspectives d'emploi et d'expansion. Une croissance potentielle plus soutenue contribuerait aussi à renforcer la situation budgétaire, si bien qu'il serait possible d'empêcher la pression fiscale de s'accroître, voire de la réduire, tandis que le chômage diminuerait sans créer de nouvelles tensions inflationnistes. La mise en œuvre des réformes enclencherait un cercle vertueux dans lequel la croissance et l'emploi augmenteraient alors que l'inflation baisserait, et cela dans le respect des règles budgétaires. Une appropriation renforcée des orientations politiques communes après la relance de Lisbonne ferait progresser ce cercle vertueux. ■

Pour plus d'informations

Des informations supplémentaires concernant cette *Synthèse* peuvent être obtenues auprès de :

Paul van den Noord,
e-mail : paul.vandennoord@oecd.org,
tél. : (33-1) 45 24 87 23

Boris Cournede,
e-mail : boris.cournede@oecd.org,
tél. : (33-1) 45 24 90 37

Line Vogt,
e-mail : line.vogt@oecd.org,
tél. : (33-1) 45 24 90 23

Références

- **Études économiques** : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.oedelibrairie.org.



- **Pour plus d'informations** : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco.
- **Perspectives économiques n° 77**, juin 2005. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/Economic_Outlook.

Vous pouvez acheter en toute sécurité les publications de l'OCDE par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OCDE

www.oedelibrairie.org

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,
Direction des relations publiques et de la Communication.

Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Où nous contacter ?

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE
de BERLIN
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de WASHINGTON
2001 L Street N.W.,
Suite 650
WASHINGTON D.C. 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail :
washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

FRANCE

Siège de l'OCDE de PARIS
2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

JAPON

Centre de l'OCDE de TOKYO
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE
du MEXIQUE
Av. Presidente Mazaryk 526,
Colonia: Polanco,
C.P., 11560
MEXICO D.F.
Tél. : (00.52.55) 9138 6233
Fax : (00.52.55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oedemexico.org.mx

Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE

www.oecd.org/publications/Pol_brief/index-fr.htm